

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 14 (1987)
Heft: 3

Artikel: L'agriculture dans le collimateur : quel prix pour un paysan?
Autor: Müller, Erwin R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911954>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'agriculture dans le collimateur

Quel prix pour un paysan?

La situation de nos paysans est bonne en moyenne, mais (relativement) mauvaise pour la majorité d'entre eux. C'est la conclusion à laquelle arrive Erwin R. Müller, rédacteur du magazine économique «Politik und Wirtschaft», qui explique ce qu'il faut penser de la surproduction laitière, de la montagne de beurre, du mécontentement des paysans et des fabriques d'animaux.

Dans l'après-guerre, les paysans suisses n'ont pas eu souvent à déplorer le manque de compréhension de la population. Au mois de septembre de l'année passée, leur déception a été d'autant plus amère lorsque les citoyens ont rejeté un projet concernant l'agriculture, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 30 ans. Les commentateurs de tous bords ont été unanimes: le refus massif, par 61 pour cent des voix, de l'arrêté sur l'économie sucrière ne visait pas la production de quelques tonnes supplémentaires de betteraves sucrières; il traduisait le mécontentement qui s'était accumulé face à la politique agricole officielle.

Et pourtant, les avertissements n'avaient pas manqué. Il y avait eu, par exemple, une déclaration de Fritz Leutwiler, ancien président de la Banque nationale, qui avait fait beaucoup de bruit: selon ses estimations, le coût indirect de la protection de l'agriculture suisse s'élève à cinq milliards de francs par an. C'est la somme que l'on pourrait effectivement économiser si la Suisse renon-

çait totalement à garder sa propre agriculture et importait toutes les denrées alimentaires aux prix du marché mondial.

Cependant, personne ne songe sérieusement à mettre notre pays dans une telle situation de dépendance de l'étranger pour ce qui est de l'approvisionnement en denrées alimentaires. Et pourtant, les montants versés directement aux agriculteurs sous la forme de subventions (à la charge du contribuable) et de suppléments sur les prix (à la charge du consommateur) sont assez importants, puisqu'ils s'élèvent à 2,5 milliards de francs environ.

Le mécontentement est dû principalement au fait que la surproduction agricole engloutit une bonne partie de cet argent. L'écoulement des excédents de lait, à savoir leur vente et leur exportation (sous la forme de fromage) au-dessous du prix de revient coûte à lui seul près d'un milliard de francs par an.

Le «revenu paritaire» n'est pas atteint

Mais les paysans sont de leur côté tout aussi

Les paysans de montagne doivent travailler leurs champs dans des conditions plus dures. Notre photo: Près de Ulrichen (VS).

mécontents. La loi de 1951 sur l'agriculture leur garantit, pour les produits agricoles de bonne qualité, des prix qui couvrent les frais de production moyens d'entreprises agricoles exploitées d'une façon rationnelle. Pour calculer ces frais, on se base sur les salaires payés dans l'industrie aux ouvriers spécialisés. Selon ces calculs, le paysan aurait eu droit, en 1986, à un «revenu paritaire» de 162 francs par jour de travail. En réalité, les agriculteurs n'ont gagné que 128 francs par jour en zone de plaine et même que 84 francs dans les régions de montagne.

L'Union suisse des paysans estime à 500 millions de francs environ le manque à gagner des paysans suisses. Ce chiffre ne sera certainement pas moins important en 1987. Le Conseil fédéral ne peut cependant pas relever les prix, comme la loi l'exigerait. En effet, le marché ne permet pas d'augmentation des prix (il faudrait 20 pour cent au moins). Les excédents seraient encore plus importants et coûteraient encore plus cher.

On s'est trouvé dans cette impasse parce qu'un principe tabou régissait jusqu'à ces derniers temps la politique agricole de la Suisse: il fallait que les paysans tirent leur revenu de la vente de leurs produits, dont le prix devrait par conséquent couvrir les frais. Mais l'évolution des prix était également censée exercer un effet régulateur sur le marché. Les prix étant pratiquement garantis, les paysans ont naturellement produit le plus possible. C'est ainsi que la production n'a pas cessé de s'accroître, grâce à une meilleure formation, aux progrès de la science dans la sélection de variétés végétales plus rentables et dans l'élevage d'animaux ayant un meilleur rendement, à des machines modernes, à des produits antiparasitaires et à des engrais de synthèse.

Que faire des excédents?

Les partisans d'un dirigisme agricole ont tenté de résoudre le problème des excédents en instaurant une limitation des quantités fixée par l'administration: en 1977, on a introduit le contingentement laitier, qui a été régulièrement renforcé par la suite. Les paysans ont alors produit davantage de viande, jusqu'au moment où ce marché a lui aussi été engorgé. L'obligation de demander une autorisation pour la construction d'une étable, puis l'interdiction de construire des étables, une limitation du cheptel, le versement de primes aux gros producteurs les incitant à cesser volontairement l'exploitation (elles



ont dépassé 100 millions de francs), toutes ces mesures destinées à freiner l'ardeur des paysans n'ont pas servi à grand chose.

Même parmi les agriculteurs, cette politique a soulevé de l'opposition. Le paysan soumis à tant de limitations et de prescriptions a perdu sa liberté d'action. Depuis que les prix ne peuvent plus être adaptés à l'évolution des frais de production, ils n'assurent plus un revenu suffisant.

En effet, pour déterminer la politique des revenus, on prenait comme critère le «paysan moyen». Pour les 3200 entreprises agricoles dont la comptabilité sert de base au calcul du revenu paritaire et par conséquent à la fixation des prix, la surface moyenne est de 18 hectares.

Mais il y a une différence entre la moyenne et la majorité: les trois quarts des paysans qui exercent cette profession à titre principal exploitent moins de 18 hectares, et près d'un paysan sur trois exploite moins de 10 hectares. Les augmentations de prix linéaires profitent donc avant tout aux gros paysans, qui produisent beaucoup et qui couvrent de toute façon déjà leurs frais de production. Mais après l'augmentation des prix, les trois quarts des paysans gagnent relativement moins que l'année précédente. Il y a bon an, mal an presque 2000 paysans qui abandonnent leur métier en raison d'un revenu insuffisant.

Cette politique agricole est le résultat de l'évolution générale de l'économie dans la période d'après-guerre. On voulait que la productivité du travail dans les entreprises agricoles augmente dans la même mesure que dans l'industrie et le secteur tertiaire. Souvent, on tire argument du fait qu'à l'étranger les paysans produisent bien meilleur marché et beaucoup plus rationnellement. En Suisse, cependant, les conditions de production liées à la nature (climat et topographie) sont moins favorables; le sol et la main d'œuvre sont plus rares et plus chers que dans d'autres pays.

Malgré cela, les produits alimentaires sont aujourd'hui beaucoup moins chers qu'il y a 40 ans, si on compare leur prix au pouvoir d'achat des consommateurs: un œuf ne coûte pratiquement pas plus cher qu'à cette époque. En 1947, le paysan obtenait 3,86 francs pour un kilo de viande de porc, en janvier 1987, 4 francs. Il y a 40 ans, l'ouvrier devait travailler trois heures pour pouvoir acheter un kilo de cette viande dans une boucherie, aujourd'hui il gagne cet argent en moins d'une heure.

Le pouvoir d'achat du paysan a évolué de façon exactement inverse: en 1947, pour acheter un kilo de café, le paysan devait vendre 5,8 kilos de blé ou 9,5 litres de lait; au-

jourd'hui, il faut 11 kilos ou 14 litres de lait. L'agriculteur doit également dépenser toujours davantage pour les moyens de production dont il a besoin, à savoir les machines, les tracteurs, le carburant, les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, les assurances, les transformations de bâtiments et les constructions nouvelles, ainsi que pour les salaires des employés; en revanche, les prix de vente de ses produits sont en comparaison de moins en moins rémunérateurs: les moyens de production coûtent aujourd'hui 3,8 fois plus cher qu'il y a 40 ans, tandis que les produits de son travail n'ont que doublé de prix.

Une seule issue: produire toujours plus

Pour l'agriculteur désireux de combler l'écart croissant entre les prix et les coûts, de garder le même revenu ou même de l'améliorer comme le faisait le reste de la population, il n'y avait qu'un moyen de s'en sortir: rationaliser, mécaniser, se spécialiser, concentrer et intensifier la production, produire davantage et meilleur marché; en d'autres mots, tirer le maximum du sol et des animaux, en utilisant davantage de machines et de capitaux, en s'endettant, en achetant davantage de fourrages, d'engrais et de produits chimiques.

Or, c'est exactement cela que l'on reproche aujourd'hui aux paysans et à la politique agricole qui est à l'origine de ce cercle vicieux. L'agriculture intensive des temps modernes a conduit à des excès dans l'élevage du bétail, notamment dans celui des porcs et des poules. Il y a aujourd'hui des paysans



Paysan du plateau aux labours (photos: Peter Studer; SVZ).

qui ne possèdent pas ou que très peu de terres et qui exploitent une grande entreprise rationalisée à l'extrême. Ils achètent les fourrages, qui sont en grande partie importés. Outre l'aspect relevant de la protection des animaux, ceux qui critiquent notre politique agricole se demandent aussi pourquoi de telles «fabriques d'animaux» bénéficient de la protection accordée à l'agriculture suisse. En cas de crise, si les frontières étaient fermées, elles ne pourraient nullement contribuer à l'approvisionnement de la population.

Atteintes portées à l'environnement

L'usage intensif d'engrais, de produits contre les ravageurs et d'herbicides ont provoqué un appauvrissement très net de la nature. Les contrôleurs des denrées alimentaires et les consommateurs dénoncent la présence de résidus de remèdes de médecine vétérinaire dans la viande, de produits phytosanitaires toxiques dans les fruits et les légumes et une teneur en nitrates trop élevée de l'eau potable. Les paysans qui ont opté pour l'agriculture biologique jouissent auprès de la population d'un prestige grandissant par rapport à ceux qui sont restés fidèles au système d'exploitation traditionnel. Bien qu'ils soient plus chers, leurs produits ne connaissent aucun problème d'excédent et d'écoulement.

Enfin, la politique agricole de la Suisse subit encore des attaques venant d'un autre côté: la Suisse est un pays exportateur. Son industrie se fonde sur le libre échange de biens et la liberté du commerce. Les pays en développement vers lesquels elle désire exporter des machines ne peuvent souvent se procurer les devises nécessaires qu'en vendant des produits agricoles. En Suisse, les pays en développement se heurtent souvent à des frontières fermées.

La Suisse a érigé, comme aucun autre pays sans doute, des barrières pour protéger son agriculture. Dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), elle a demandé de nombreuses dérogations aux règles établies. C'est ce protectionnisme agricole – qui gêne l'industrie d'exportation – que Fritz Leutwiler a critiqué.

D'autre part, ce point de vue coïncide avec les intérêts des grands commerces de distribution et des associations de consommateurs, qui critiquent le protectionnisme agricole en revendiquant le droit pour chacun de «choisir son menu». Il est par exemple gênant que des spécialités de fromages étrangers soient renchériées à la frontière, que l'importation de vins soit contingentée et que l'Union suisse des paysans ait récemment demandé que l'on freine l'importation



du gibier, de la volaille et du poisson afin de faciliter l'écoulement de la viande suisse.

Les remèdes pour améliorer la politique agricole sont au moins aussi nombreux que les critiques, et ils sont tout aussi contradictoires. Dans son volumineux sixième rapport sur la situation de l'agriculture suisse, publié en 1984, le Conseil fédéral estime que sa politique a été couronnée de succès. Considérant la situation dans la Communauté européenne, il rappelle que la Suisse est le pays qui connaît le moins de problèmes. C'est pourquoi il n'a pas l'intention de modifier, quant aux principes, sa politique agricole.

Entre-temps, l'évolution de la situation dans divers secteurs a amené aussi bien Berne que Brougg (siège de l'Union suisse des paysans) à réviser leur politique. Pendant deux années consécutives, les paysans n'ont cette fois pas pu présenter de nouvelles revendications de prix pour le lait et la viande, qui sont leur principale production. Eu égard aux excédents que nous connaissons, elles n'auraient d'ailleurs eu aucune chance d'aboutir. Comme des augmentations de prix et une extension de la production ne sont plus possibles, même à longue échéan-

ce, il faut maintenant rechercher une autre solution pour garantir les revenus agricoles.

Les paiements directs: une solution?

Jusqu'ici l'Union suisse des paysans (sous l'influence des grands exploitants, qui ont bénéficié de la politique suivie jusqu'ici en matière de prix et de revenus) s'est toujours strictement opposée à l'introduction de ce qu'on appelle les paiements directs. A son avis, des subventions apportées par le facteur et ne dépendant pas de ce que le paysan a produit équivaleraient à une aumône. Cependant, les paiements directs existent déjà pour l'agriculture de montagne, sous la forme de contributions à l'exploitation agricole du sol et à la détention de bétail, et ceux qui en bénéficient n'ont pas l'impression de recevoir une aumône, mais le paiement tout à fait justifié d'une prestation: les paysans cultivent les terres, empêchent qu'elles retournent en friche et maintiennent, dans des conditions très difficiles, une capacité de production suffisante pour les périodes de crise.

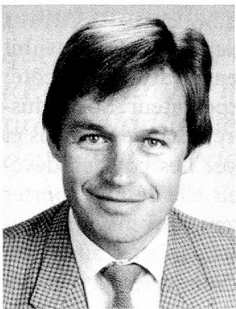
Or, ce printemps, l'Union suisse des paysans a demandé pour la première fois qu'on introduise des paiements directs également

pour les paysans de plaine. On attend de cette mesure que le prix retrouve sa fonction consistant à orienter la production et, partant, que les excédents diminuent.

On espère que les paysans, une fois libérés – grâce au paiement direct de leur revenu – de l'obligation de produire plus, produiront non seulement moins, mais aussi d'une façon moins intensive. Cela permettrait d'importer davantage de produits agricoles, d'ouvrir à l'industrie des débouchés à l'exportation et de débarrasser l'environnement, la nature et les denrées alimentaires des traces de produits agrochimiques.

Cependant, le Conseil fédéral qui, comme l'Union suisse des paysans, a refusé jusqu'ici les paiements directs, ne s'est apparemment pas encore laissé convaincre par tous ces effets bénéfiques. Certes, il a prévu pour le moment le versement, dès 1988, de 90 millions de francs par an; mais une commission d'experts, composée de 21 membres, devra encore étudier, d'ici la fin de cette année, quels seraient les effets de paiements directs et de quelle façon régler leur octroi.

E. R. Müller



Melchior Ehrler

La nouvelle orientation donnée à la politique agricole de notre pays coïncide avec un changement à la tête de l'Union suisse des paysans: le 1^{er} juillet de cette année, Melchior Ehrler, âgé de 39 ans, a succédé à René Juri comme directeur de cette association à Brougg. Ehrler ne correspond pas à l'image conventionnelle d'un patron des paysans. Il n'est pas issu d'une famille de paysans aisés possédant un grand cheptel; son père était fermier à bail d'un petit domaine situé à Ibach, en région de montagne II. Il n'est pas non plus agronome diplômé; il a passé sa maturité du type A (latin/grec) au Collège de Schwyz et a ensuite étudié la philosophie à l'Université de Louvain en Belgique. Puis, il a fait des études de droit à Zurich, où il a obtenu une deuxième licence.

Ehrler cite Socrate (pas lors d'assemblées paysannes), s'est intéressé à la logique et à la théorie de la connaissance de Popper; il est passionné par la philosophie du langage de Wittgenstein et la psychanalyse de Freud et fasciné par Kant, Kierkegaard et Sartre. L'étude de ces disciplines l'a automatiquement conduit à envisager les problèmes différemment. Sa formation philosophique l'empêche de tenir des propos définitifs en matière de politique agricole.

On en arrive ainsi à la situation paradoxale suivante: il y a des milliers d'experts qui croient posséder la recette miracle pour la politique agricole et qui savent exactement ce qu'il faudrait faire s'ils étaient directeur de l'Union suisse des paysans à Brougg, alors que le nouveau patron des paysans lui-même reconnaît qu'il n'a pas de recette miracle pour résoudre tous ces problèmes.

Cependant, avec la vive intelligence et l'ouverture d'esprit qui le caractérisent, il se sent apte à assumer la tâche principale qui l'attend: en sa qualité de représentant des intérêts de 120000 paysans suisses, il doit tirer au clair quels sont les intérêts des individus, des groupes et des associations, leur trouver un dénominateur commun représentant l'intérêt général et faire en sorte que les intérêts adoptent une même position. *E. M.*



Vous désirez gérer votre retraite, chez vous, pour toute la vie...

Nous vous proposons:

- un service hôtelier dans des appartements, des studios et des chambres
- des assistances ménagères, infirmières et médicales
- des loisirs
- un lieu protégé dans un grand jardin au coeur de la ville thermale d'Yverdon-les-Bains

Dans ces conditions, vous prolongez votre bien-être de vivre

Renseignements et documentation:
**Fondation de la
Résidence des Jardins de la Plaine
Mme. Renée Guisan
Avenue Haldimand 14
CH-1400 Yverdon-les-Bains
Tel: 024 / 212 912**